

**CONSEIL DE LA CULTURE
DES LAURENTIDES**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 31 mars 2019

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 mars 2019

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS :	
Produits et charges	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8
AUTRES RENSEIGNEMENTS :	
Annexe A - Projets et ententes	13
B - Produits autonomes	13
C - Charges de fonctionnement	14
D - Mandats spéciaux	14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration du
Conseil de la culture des Laurentides

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2019, et les états des produits et charges, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Sainte-Agathe-des-Monts
124, rue Saint-Vincent
Sainte-Agathe-des-Monts
Qc J8C 2B1
T.819 326.3400
F.819 326.8839

Saint-Jérôme
3-4-255, rue de Martigny O.
Saint-Jérôme
Qc J7Y 2G4
T.450 432.8625
F.450 432.8868

Mont-Tremblant
201-969, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant
Qc J8E 3J8
T.819 425.8691
F.819 425.9266

Sainte-Adèle
1648, boul. de Sainte-Adèle
Sainte-Adèle
Qc J8B 0K2
T.450 229.2987
F.450 229.7749

Lachute
408A, rue Principale
Lachute
Qc J8H 1Y2
T.450 562.3775
F.450 562.1757

Blainville
100-905, boul. Michèle-Bohec
Blainville
Qc J7C 5J6
T.450 971.1550
F.450 971.4646

Rivière-Rouge
709, rue de l'Annonciation Nord
Rivière-Rouge
Qc J0T 1T0
T.819 275.1666
F.819 275.1113

Amyot Gélinas
S.E.N.C.R.L.

SANS FRAIS
1.877 326.3400
info@amyotgelinas.com
amyotgelinas.com

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.*¹

Comptables professionnels agréés

Saint-Jérôme
le 23 mai 2019

¹ CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A126493

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

PRODUITS ET CHARGES

Exercice terminé le 31 mars

	2019			2018	
	Fonds d'administration		Fonds des immobilisations	Total	Total
	Prévisions	Réalisation			
PRODUITS					
Contributions					
Ministère de la Culture et des Communications	180 744 \$	295 992 \$	- \$	295 992 \$	180 744 \$
Conseil des arts et des lettres du Québec	18 769	21 269	-	21 269	21 269
	199 513	317 261	-	317 261	202 013
Projets et ententes (annexe A)	64 500	120 572	-	120 572	42 156
Autonomes (annexe B)	32 550	49 830	-	49 830	31 776
	296 563	487 663	-	487 663	275 945
CHARGES					
Projets et ententes (annexe A)	60 000	126 693	-	126 693	38 284
Fonctionnement (annexe C)	231 563	290 668	-	290 668	223 159
Mandats spéciaux (annexe D)	7 000	14 287	-	14 287	19 480
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	-	-	(784)	(784)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	1 705	1 705	1 402
	298 563	431 648	921	432 569	282 325
RÉSULTAT	(2 000) \$	56 015 \$	(921) \$	55 094 \$	(6 380) \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 mars

	2019			2018	
	Fonds d'ad- ministration	Fonds des immobili- sations	Actif net affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	10 698 \$	9 622 \$	15 751 \$	36 071 \$	42 451 \$
Résultat	56 015	(921)	-	55 094	(6 380)
Affectation	(13 780)	-	13 780	-	-
Investissement en immobili-sations	-	1 576	(1 576)	-	-
SOLDE À LA FIN	52 933 \$	10 277 \$	27 955 \$	91 165 \$	36 071 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

BILAN

31 mars

2019 2018

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	130 572 \$	24 204 \$
Débiteurs (note 3)	73 981	24 969
Charges payées d'avance	<u>2 087</u>	<u>723</u>

206 640 49 896

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

10 277 9 622

216 917 \$ 59 518 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Créditeurs (note 6)	35 752 \$	23 447 \$
Produits reportés	<u>90 000</u>	<u>-</u>

125 752 23 447

ACTIF NET

Investi en immobilisations	10 277	9 622
Grevé d'affectations d'origine interne (note 7)	27 955	15 751
Non grevé d'affectations	<u>52 933</u>	<u>10 698</u>

91 165 36 071

216 917 \$ 59 518 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 8)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

....., administrateur

....., administrateur

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars

2019

2018

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Résultat

55 094 \$ (6 380) \$

Éléments n'impliquant aucun mouvement de trésorerie :

Amortissements

1 705

1 402

Gain sur cession d'immobilisations corporelles

(784)

-

56 015

(4 978)

Variation nette des éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation

51 929

13 312

107 944

8 334

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Produit de cession d'immobilisations corporelles

1 060

-

Acquisition d'immobilisations corporelles

(2 636)

(8 249)

(1 576)

(8 249)

AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE

106 368

85

ENCAISSE AU DÉBUT

24 204

24 119

ENCAISSE À LA FIN

130 572 \$

24 204 \$

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

1. STATUTS ET OBJECTIF

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Son objectif est d'appuyer le développement des arts et de la culture sur son territoire. Il regroupe, représente et offre des services aux intervenants de l'ensemble des domaines artistiques et culturels des Laurentides. La concertation menée par le Conseil de la culture des Laurentides conduit à des actions de sensibilisation, de représentation, de promotion et de développement auprès des principaux acteurs du milieu culturel régional et lui permet de jouer un rôle-conseil auprès de différents partenaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration de l'organisme sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds d'immobilisations comprend les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits et des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les commandites, sous forme de biens et services reçus à titre gratuit, ne sont pas constatées dans les états financiers de l'organisme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode du solde décroissant aux taux suivants :

Équipement informatique	30 %
Mobilier de bureau	20 %

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes clients et des contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et des salaires et vacances courus.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

3. DÉBITEURS	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Clients	4 790 \$	1 401 \$
Taxes	7 618	4 783
Contributions	<u>61 573</u>	<u>18 785</u>
	<u>73 981 \$</u>	<u>24 969 \$</u>

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>2019</u>		<u>2018</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortis- sement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Équipement informatique	53 049 \$	43 589 \$	9 460 \$
Mobilier de bureau	<u>21 128</u>	<u>20 311</u>	<u>1 021</u>
	<u>74 177 \$</u>	<u>63 900 \$</u>	<u>10 277 \$</u>

5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant maximum autorisé de 40 000 \$, renouvelable annuellement et garantie par les contributions gouvernementales à recevoir et autres créances.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

6. CRÉDITEURS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Fournisseurs	10 540 \$	4 625 \$
Salaires et vacances	<u>25 212</u>	<u>18 822</u>
	<u>35 752 \$</u>	<u>23 447 \$</u>

7. VIREMENTS INTERFONDS ET ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours de l'exercice, l'organisme a procédé à une affectation de 1 576 \$ de l'actif net affecté au fonds des immobilisations pour l'acquisition d'équipement informatique. Au cours de l'exercice, l'organisme a également affecté aux paiements annuels futurs du prix Arts-Affaires, une somme de 13 780 \$ encaissée au cours de l'exercice suite à la fermeture d'un organisme de bienfaisance. Le solde des actifs grevés d'une affectation d'origine interne à la fin de l'exercice sont les suivants :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Frais éventuels de déménagement	12 000 \$	12 000 \$
Acquisition d'équipement informatique	2 175	3 751
Prix Arts-Affaires	<u>13 780</u>	<u>-</u>
	<u>27 955 \$</u>	<u>15 751 \$</u>

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé par baux et par contrats de location-exploitation. Le solde des engagements suivant ces baux et contrats s'établit à 23 053 \$ et est exigible au cours du prochain exercice.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2019

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a effectué, dans le cours normal de ses activités, les opérations suivantes, mesurées à la valeur d'échange, avec des administrateurs :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Produits		
Services à la carte	3 000 \$	- \$
Dépenses		
Activités	1 100 \$	320 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2019.

Risque de crédit

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement jamais de mauvaises créances.

Pour les contributions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ANNEXES A ET B - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

	2019			2018
A - PROJETS ET ENTENTES	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Formation continue et perfectionnement	53 036 \$	48 214 \$	4 822 \$	3 872 \$
Événement Contact culture	2 065	9 074	(7 009)	-
Événements numériques	65 471	69 405	(3 934)	-
	<u>120 572 \$</u>	<u>126 693 \$</u>	<u>(6 121) \$</u>	<u>3 872 \$</u>

B - PRODUITS AUTONOMES

	2019		2018
	<u>Prévisions</u>	<u>Réalisation</u>	<u>Réalisation</u>
Commandites	6 000 \$	4 650 \$	6 500 \$
Cotisation des membres	19 000	18 735	19 130
Intérêts	250	1 270	277
Remboursements de déplacements	4 500	2 427	4 930
Vente de services	2 800	8 968	939
Héritage Culture Laurentides	-	13 780	-
	<u>32 550 \$</u>	<u>49 830 \$</u>	<u>31 776 \$</u>

CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES

ANNEXES C ET D - AUTRES RENSEIGNEMENTS

Exercice terminé le 31 mars

	2019		2018
	<u>Prévisions</u>	<u>Réalisation</u>	<u>Réalisation</u>
C - CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Salaires et charges sociales	173 640 \$	212 892 \$	158 129 \$
Assemblée générale	1 000	900	2 924
Assurances	1 402	1 537	1 647
Cotisations et abonnements	2 500	7 825	3 028
Entretien général	1 250	1 600	1 250
Fournitures de bureau et impression	2 700	4 093	3 553
Frais de déplacements et de représentation	4 500	6 266	6 048
Frais bancaires	1 120	1 351	1 050
Intérêts sur l'emprunt bancaire	200	204	187
Location d'équipement	4 500	3 849	3 970
Logo et site Web	-	9 941	-
Loyer	23 000	20 901	20 901
Services contractuels	3 000	3 882	3 144
Services professionnels	5 000	5 103	4 751
Taxes et permis	2 251	3 506	3 095
Télécommunications	5 500	6 818	9 482
	<u>231 563 \$</u>	<u>290 668 \$</u>	<u>223 159 \$</u>

D - MANDATS SPÉCIAUX

Grands prix de la culture	7 000 \$	9 038 \$	8 204 \$
Formation	-	476	1 099
Services contractuels	-	4 773	10 177
	<u>7 000 \$</u>	<u>14 287 \$</u>	<u>19 480 \$</u>